



COTEAUX DU BAS QUERCY, Labarthe, Puycornet, Molières et

Vazerac

OUVERTURE GÉNÉRALE : le 12 SEPTEMBRE 2021

CLOTURE GÉNÉRALE : le 28 FEVRIER 2022 au soir

GRAND GIBIER

CHEVREUIL

(*) Dans ces conditions, possibilité de tirer le renard lors des sorties. Tir à balle ou à flèche.

Du 01.06.2021 au 11.09.2021 - Tir à balle ou à flèche.

A l'affût ou à l'approche. (*)

Les chasseurs doivent être porteurs de la carte «tir été chevreuil» et d'un bracelet chevreuil plan de chasse pour le déplacement de l'animal.)

Du 12.09.2021 au 28.02.2022 – Tir à balle à flèche ou à plombs (N°1-2-3)

Modes de chasse autorisés :

– En battue sous la responsabilité du Président ou de son délégué.

SANGLIER

Tir à balle ou à flèche

(*) dans ces conditions, possibilité de tirer le renard lors des sorties.

- Du 01/06 au 11/09, tir du renard uniquement à balle ou à flèche.

- Du 12/09 au 28/02, tir du renard, à balle ou à flèche ou à plombs

Du 01.06.2021 au 14 août 2021

Les chasseurs doivent être porteurs de la carte «sanglier tir d'été». (*)

- En battue :

Sous la responsabilité du Président ou de son délégué.

Du 15.08.2021 au 31.03.2022

Modes de chasse autorisés :

– En battue sous la responsabilité du Président ou de son délégué

PETIT GIBIER SEDENTAIRE

PERDRIX ROUGE

Ouverture le 12.09.2021

Fermeture le 28.02.2022

Durant cette période, la chasse de la perdrix rouge est ouverte 4 jours par semaine : Dimanche, Lundi, Mercredi, Samedi et jours fériés.

Période de tir autorisée :

Du 12/09/2021 au 05/12/2021

Dimanche, Mercredi, et jours fériés.

LIÈVRE

Ouverture le 12.09.2021

Fermeture le 31.01.2022

Durant cette période, la chasse du lièvre est ouverte 4 jours par semaine : Dimanche, Lundi, Mercredi, Samedi et jours fériés.

Période de tir autorisée :

Du 12/09/2021 au 10/10/2021

Dimanche, Mercredi, et jours fériés.

Période de tir autorisée :

Du 11/10/2021 au 26/12/2021

Dimanche, lundi, Mercredi, Samedi, et jours fériés.

ENTRAINEMENT DES CHIENS COURANTS LES SAMEDIS ET DIMANCHES DU MOIS DE FEVRIER

FAISAN

Ouverture le 12.09.2021

Fermeture le 28.02.2022

Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.

LAPIN DE GARENNE

Ouverture le 12.09.2021

Fermeture le 31.01.2022

Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.

Pour la chasse à tir du lapin de garenne, l'utilisation du furet, sera autorisée du 26/12/2021 au 09/01/2022 au soir.

TOURTERELLE TURQUE

Ouverture le 12.09.2021

Fermeture le 20.02.2022

Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.

LES OISEAUX DE PASSAGE

CAILLE DES BLÉS

Ouverture anticipée : 28.08.2021

Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.

Ouverture Générale : 12.09.2021

Fermeture Générale : 20.02.2022

TOURTERELLE DES BOIS

Ouverture anticipée : 28.08.2021

Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.

ATTENTION : Du 28/08/21 au 11/09/21 au soir, la chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300

Ouverture Générale : 12.09.2021 Fermeture Générale : 20.02.2022	mètres de tout bâtiment. ATTENTION : Du 28/08/21 au 20/02/22 au soir, tout chasseur ayant prélevé une tourterelle des bois doit obligatoirement l'enregistrer en temps réel, sur l'application mobile CHASSADAPT mise à sa disposition par la FNC.
PIGEONS BISET – COLOMBIN Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 10.02.2022	<u>Période de chasse et de tir autorisée</u> : Tous les jours, et jours fériés.
PIGEON RAMIER Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 20.02.2022	<u>Période de chasse et de tir autorisée</u> : Tous les jours, et jours fériés. Du 11 au 20 février 2022 au soir, la chasse du pigeon ramier n'est autorisée, qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme, qu'au posé dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels.
ALOUETTE DES CHAMPS Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 31.01.2022	<u>Période de chasse et de tir autorisée</u> : Tous les jours, et jours fériés.
BÉCASSE DES BOIS Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 20.02.2022	<u>Période de chasse et de tir autorisée</u> : Tous les jours, et jours fériés. PMA par chasseur de 3 oiseaux par jour et 30 par saison. Attention : l'utilisation du carnet de prélèvement spécifique ou de l'application CHASSADAPT est obligatoire.
MERLE NOIR – GRIVES Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 10.02.2022	<u>Période de chasse et de tir autorisée</u> : Tous les jours, et jours fériés.
AUTRES	
RENARD Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 28.02.2022	<u>Période de chasse et de tir autorisée</u> : Tous les jours, et jours fériés.
BLAIREAU	Arrêté préfectoral : du 12.09.2021 au 28.02.2022 au soir Pour la vénerie sous terre : du 12.09.2021 au 15.01.2022 au soir avec réouverture du : 15.05.2022 au 31.08.2022.

GIBIER D'EAU – dates d'ouvertures et clôtures sous réserve de modificatif des arrêtés ministériels.			
<u>ESPECES</u>	<u>OUVERTURE ANTICIPÉE AUTORISÉE</u> Dans les marais non asséchés, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau ; la recherche et le tir de ces gibiers ne sont autorisés qu'à distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci.	<u>CAS GENERAL</u> Chasse autorisée sur tout le département	<u>CLOTURES</u>
Canard : colvert - pilet – siffleur – souchet – Sarcelle d'été & d'hiver - Barge rousse – Bécasseau maubèche – Chevalier : aboyeur – arlequin – combattant – gambette – Courlis corlieu – Huitrier pie – Pluvier doré et argenté	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Oie cendrée, des moissons et rieuse -	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Bernache du Canada	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Fuligule milouinan. – Garrot à œil d'or - Harelde de Miquelon – Macreuse noire – Macreuse brune	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Canard chipeau - Râle d'eau - Foulque macroule – Poule d'eau	Néant	15.09.21 7h00	31.01.22
Fuligule morillon et milouin - Nette rousse		15.09.21 7h00	31.01.22
Vanneau huppé		12.09.21	31.01.22
Bécassine des marais – Bécassine sourde	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22